

Arrêté UFR Sciences

Intervention et Développement Social (IDS) 2021-2022

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury du Master domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Intervention et Développement Social (IDS)** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

MASTER 1

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yoh'i ZENNOU-AZOGUI <u>Suppléant(e)</u>: Claude CAYRIER

Liste des membres : Jean-Marc AIMONETTI

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Brigitte DHERBEY, Marika RICHETTO

Semestre 2 et Jury de MASTER 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yoh'i ZENNOU-AZOGUI <u>Suppléant(e)</u>: Claude CAYRIER

Liste des membres : Jean-Marc AIMONETTI

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Brigitte DHERBEY, Marika RICHETTO



MASTER 2

Semestres 3 et 4 - Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours : Handicap et dépendance

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Yoh'i ZENNOU-AZOGUI <u>Suppléant(e)</u>: Claude CAYRIER

Liste des membres : Jean-Marc AIMONETTI

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u>: Brigitte DHERBEY, Marika RICHETTO, Raoul STIOUI

<u>Article 2</u>: La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le Doye

Pour le Président par délégation, La Doyenne de la Faculté des Sciences